



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 septembre 2021, à vingt heures (20H00), au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge latérale d'un garage résidentiel détaché situé au 2800, rue Principale, lot 2 398 351.

Nature et effet de la demande :

Autoriser la marge latérale existante de 0.55 mètre d'un garage résidentiel détaché situé en cours arrière au 2800, rue Principale construit en 1992. Une marge latérale de 1.5 mètre était exigé par le règlement de zonage numéro 213 en vigueur à l'époque.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS
D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le trentième jour du mois d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un.

Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe